



Le JASEUR

ÉDITION
SPÉCIALE



UN PETIT MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À titre de maire, je suis toujours heureux de vous faire part des dernières nouvelles concernant la municipalité ainsi que des projets en cours et à venir.

Administration

Malgré les dépenses engendrées par les nombreux projets réalisés et à venir, la Municipalité de Saint-Simon continue d'avoir une très bonne **santé financière** en grande partie grâce à l'excellente gestion effectuée par l'équipe municipale. Je vous invite à consulter la page 2 de cette édition spéciale.

Service aux familles

Comme vous l'avez peut-être lu dans la dernière édition du Jaseur, le centre de la petite enfance Mafamigarde a déposé une demande de projet en janvier dernier, afin d'être en mesure d'ouvrir une **garderie** à Saint-Simon. Une décision du gouvernement doit être prise en juillet 2021 à ce sujet. Bien que les délais soient longs, nous espérons que la réponse du gouvernement sera positive.

Toujours pour les enfants de Saint-Simon, le projet d'agrandissement de **l'école Notre-Dame-de-la-Paix** est toujours en cours. Après plusieurs discussions avec le CSSH et le MELS, le projet a été bonifié par une rénovation complète de l'école actuelle. Cet heureux remaniement de projet entraînera cependant des délais supplémentaires pour la réalisation des travaux qui pourraient débuter plus tard en 2021 ou en 2022.

Sécurité

Nous avons aussi particulièrement à cœur la sécurité des jeunes de la municipalité. C'est pourquoi des **corridors scolaires** ont été mis en place sur le territoire. Les panneaux sont déjà visibles aux intersections ciblées. Une signalisation au sol est également prévue et sera réalisée au cours de l'année. J'invite les citoyens à respecter cette nouvelle signalisation.

Toujours en matière de sécurité, la municipalité étudie présentement la possibilité d'élargir et d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons sur la **rue Saint-Édouard** (section village). Nous sommes présentement en discussion avec le ministère des Transports afin de trouver une option adéquate à ce secteur.

Projets et travaux

Comme chaque année des travaux de **voirie** sont à prévoir durant la saison estivale. En 2021, le remplacement d'un ponceau dans le 3^e Rang Est, ainsi que la réfection du rang Saint-Édouard, sur la section entre le 3^e Rang et l'autoroute 20, seront effectués.

D'autres projets d'aménagement sont prévus pour le village cette année. La Municipalité a notamment fait l'acquisition de l'immeuble situé au **63 rue du Couvent** et en prendra officiellement possession dans quelques mois. Le conseil étudie diverses possibilités concernant l'utilisation de ce terrain.

Environnement

La Municipalité est de plus en plus préoccupée par les enjeux environnementaux. À cet effet, je lance un appel à mes confrères agriculteurs afin de respecter leurs **bandes riveraines**. Je vous invite également à communiquer avec la MRC des Maskoutains, celle-ci s'est vu donner un mandat de surveillance, mais aussi de conseil à ce sujet. N'hésitez pas à faire appel à eux.

Le conseil municipal réfléchi également à la possibilité de mettre sur pieds un nouveau **comité environnement** qui travaillerait de concert avec les instances actuelles afin d'en faire plus pour l'environnement. Ce comité serait ouvert aux suggestions et à la réalisation de toutes autres initiatives citoyennes en la matière.

Parc Au-Cœur-du-Village

Dans les prochaines semaines, du mobilier urbain sera ajouté dans le **parc Au-Cœur-du-Village**. En effet, le parc sera agrémenté par une balançoire double, un banc, une table de jeu et un panier à rebuts qui viendront s'ajouter à l'aménagement actuel. Nous vous invitons à profiter de ce parc.

C'est dans ce même parc que le comité d'embellissement remettra gratuitement des **arbres** aux citoyens de notre municipalité, le 15 mai prochain. Ces plants d'arbres seront offerts dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts.

Fibre optique

Le déploiement de la **fibre optique** sur le territoire de la municipalité est déjà bien avancé. Il ne reste que la section du 3^e Rang Ouest à couvrir. Ce secteur présente des difficultés d'installation du réseau de fibre en raison de son appartenance au MTQ. Des démarches sont présentement à l'étude afin de contourner les obstacles et nous espérons que cette section du territoire pourra être desservie bientôt.

Je souhaite remercier les membres du conseil qui ont à cœur le bien de la communauté et qui travaillent de concert à l'élaboration de projets pour améliorer la vie des citoyens et citoyennes de Saint-Simon. Je remercie également l'équipe municipale qui participe activement à la réalisation des projets du conseil municipal. Enfin, je remercie également tous les gens qui s'impliquent bénévolement au sein de la municipalité. Par votre implication vous faites vraiment une différence. Continuer de faire vibrer notre communauté, c'est d'autant plus important durant cette période de pandémie. En terminant, je profite de l'occasion pour vous inviter à utiliser les infrastructures au terrain des loisirs, où sera installé un nouvel abri solaire près des jeux d'eau. Je vous souhaite à tous un été ensoleillé et soyez prudents.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter mon rapport annuel sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2020.

Le rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 560 337 \$ et que les revenus d'investissement ont été de 301 147 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 2 861 484 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité ont totalisé 2 242 318 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliations à des fins fiscales (amortissement et frais de financement de la dette à long terme) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 522 767 \$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 1 465 024 \$, un excédent de fonctionnement affecté de 90 950 \$ (budget 2021 et déploiement de la fibre optique) et des réserves financières totalisant 123 040 \$ (aqueduc et eaux usées).

La dette à long terme à la charge de la municipalité au 31 décembre 2020 est de 1 445 300 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par la firme FBL S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, et déposé à la séance du conseil du 6 avril 2021. Dans le cadre de cette vérification, les vérificateurs ont, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Simon.

Suite à la réalisation de leur mandat, les vérificateurs, dans le rapport de l'auditeur indépendant, sont d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Simon au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Traitement des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici le détail des montants reçus pour l'année 2020. Ces montants comprennent la rémunération et les allocations de dépenses allouées par la Municipalité, par la MRC et par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Ces montants comprennent également une somme additionnelle de 100 \$ que chaque membre du conseil municipal recevait pour les réunions de comité dont il était membre et à laquelle il assistait.

Ceci complète les devoirs et responsabilités prescrites du code municipal.

TRAITEMENT DES ÉLUS	Rémunération (excluant les charges sociales)	Allocation de dépenses
Simon Giard, maire	19 282 \$	9 641 \$
Patrick Darsigny, maire suppléant et conseiller siège #1	3 751 \$	1 875 \$
David Roux, conseiller siège #2	3 521 \$	1 761 \$
Alexandre Vermette, conseiller siège #3	3 188 \$	1 594 \$
Angèle Forest, conseillère siège #4	4 188 \$	2 094 \$
Bernard Beauchemin, conseiller siège #5	3 321 \$	1 661 \$
Réjean Cossette, conseiller siège #6	4 286 \$	2 143 \$

Je remercie les conseillers et tout le personnel municipal pour leur collaboration. Soyez assuré que notre but premier est de travailler pour les gens de Saint-Simon afin d'améliorer votre qualité de vie.

Simon Giard
Maire de Saint-Simon

4 mai 2021



OFFRE D'EMPLOI

Employé de voirie

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :

Le titulaire devra d'abord et avant tout effectuer tout genre de travaux requis pour le bon fonctionnement de la municipalité. Entre autres:

- Entretien et réparation des différentes infrastructures municipales : réseau routier, aqueduc, égout, bâtiments, et autre équipements appartenant à la Municipalité.
- Entretien des terrains, tonte de gazon, plate-bande, etc.
- Nettoyage, entretien et maintien de la propreté des édifices municipaux:
- Déneigement des rues et stationnements municipaux

EXIGENCES :

Le candidat doit détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent pour relever ce défi. **Un permis de conduire valide de classe 3 est également un atout important.**

Le candidat doit posséder de l'autonomie, du jugement, de l'initiative, être une personne responsable, fiable et honnête. De plus, il doit fonctionner avec un horaire variable, particulièrement en saison hivernale où les heures de travail peuvent s'étaler du dimanche au samedi. Le candidat doit également, posséder de bonnes habiletés physiques pour exécuter toutes sortes de travaux manuels. De l'expérience en conduite de machinerie et/ou en déneigement, ainsi que de l'expérience ou formation au niveau de l'entretien du réseau d'aqueduc et des eaux usées seront des atouts.

La semaine de travail sera normalement de 40 heures.

CONDITIONS :

Si vous croyez répondre aux critères mentionnés, faites parvenir votre curriculum vitae, **au plus tard le vendredi 28 mai 2021**, à :

Madame Johanne Godin, directrice générale
Municipalité de Saint-Simon
49, rue du Couvent
Saint-Simon, QC J0H 1Y0
johanne.godin@saint-simon.ca

Seuls les candidats retenus seront contactés.

Note: L'emploi du masculin dans cette offre d'emploi a pour unique but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture et ne comporte aucune intention discriminatoire. Toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité.